

Arcachon, le 8 décembre 2025

Provisseure  
H.BRUANT

Provisseure-adjointe  
V. KERVELLA

Affaire suivie par Mme Sancesario

## Objet : **Organisation des Mini-Stages**

Dans le cadre de la préparation à l'orientation des élèves, des stages d'aide à l'orientation sont organisés **du 12 janvier au 04 avril 2026**, dans notre établissement selon les modalités suivantes :

### **Formations en hôtellerie :**

- Cuisine (CAP Cuisine et Bac Pro. Cuisine)
- Services en Hôtellerie (CAP Commercialisation et Services en Hôtel-Café-Restaurant / Bac. pro. Commercialisation et Services en Restaurant)

**Accueil d'un ou deux élèves sur une journée. Participation à une séance de Travaux Pratiques** pour découvrir le champ professionnel.

### **Autres Formations :**

- Bac. Pro. Assistance à la Gestion des ORganisations et de leurs Activités (AGORA)
- Bac. Pro. Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP)
- Bac. Pro. Métiers du Commerce et de la Vente. Option A : « Animation et gestion de l'espace commercial » ou Option B : « Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale » (MCV)
- Bac. Pro. Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés (MELEC)

**Accueil des élèves par groupe sur une demi-journée.** Prise en charge par des enseignants de la spécialité.

## **Modalités d'inscriptions :**

Pour inscrire des élèves, vous devez compléter le tableau ci-joint, et nous le faire parvenir au fil de l'eau par e-mail à l'adresse suivante, **au plus vite** :

**secretariat.0332194f@ac-bordeaux.fr**

**N'oubliez pas de nous indiquer les impossibilités de vos élèves** (brevets blancs, sorties scolaires...).

À réception, nous vous enverrons par e-mail une **convention de mini-stage par élève. Elle devra nous être retournée complétée et signée AVANT la date du mini-stage, uniquement sur le mail indiqué plus haut.**

Le jour du mini-stage, les stagiaires doivent se présenter à l'accueil du lycée où ils seront dirigés vers le lieu de stage.

## **Le déjeuner :**

Le déjeuner au self de notre lycée est obligatoire pour les formations du pôle hôtelier (contrainte d'horaires, pas de possibilités de déjeuner à l'extérieur dans le temps imparti).

**Prix du ticket repas : 4,20 €** (sous réserve de modification du tarif par le Conseil Régional au 1<sup>er</sup> janvier 2026).

## **La tenue :**

Une tenue vestimentaire correcte est exigée : **les survêtements de sports, baskets et les vêtements à effets déchirés sont interdits.**

Pour les formations du **Pôle Hôtelier**, la tenue vestimentaire suivante est **obligatoire** : un pantalon de ville, un haut sobre (tee-shirt uni **avec manches**, chemise unie) et des chaussures de ville, avec semelles antidérapantes si possible. Les bijoux ne sont pas autorisés et les cheveux longs doivent être attachés.

Pour la formation **MELEC**, sont attendus des vêtements en coton peu salissants (bleu marine, noir), cela peut-être un jeans et un tee-shirt **avec** manches.



**Samedi 25 avril 2026**  
**de 9h00 à 13h00**

La Provisure-adjointe,

V. KERVELLA

